

COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre à 18h30

Présents : Patrick Larmagnat, Bernard Dussaud, Cédric Couzidakis, Blandine Hennion, Joseph Dussaud, Guillaume Fraisse, Paule Desor

Absents excusés : Firmin Peyric (procuration à Patrick Larmagnat), Bernard Gilli (procuration à Joseph Dussaud)

Absent : Mathieu Brunatto

Secrétaire de séance : Paule Desor

Ordre du jour :

- Signature du Compte-Rendu du 24 juin 2024
- Convention Etablissement Public Foncier pré-opérationnelle,
- Avancement de grade, employés municipaux,
- Instauration des cycles de travail,
- Tarification de la location du matériel municipal (équipement technique, bancs, chaises), de la salle polyvalente et du gîte communal,
- Achat de matériel pour le service technique,
- Questions diverses,
- Informations au conseil.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 juin 2024, est validé et signé par les membres de l'assemblée.

I- Proposition de convention pré-opérationnelle avec L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

L'Etablissement public foncier d'Occitanie est un établissement public de l'Etat, à caractère industriel et commercial. Il est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Par son action foncière, il contribue à la réalisation de programmes :

- De logements, dont des logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes de l'habitat ;
- D'activités économiques ;
- De protection contre les risques technologiques et naturels et de recomposition spatiale notamment d'adaptation des territoires au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Pour les opérations passées pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements, ou de leurs établissements publics, ces conventions prévoient obligatoirement le rachat des biens dans un délai déterminé et, le cas échéant, la garantie de l'emprunt souscrit. Pour un temps donné, l'EPF possède et gère (sécurité, gardiennage, etc.) ce foncier. Eventuellement, il peut commencer à la pré-aménager (démolition des bâtiments existants, dépollution, etc.) avant de le vendre à une collectivité ou à l'opérateur mandaté par cette collectivité.

Le conseil avait pour projet d'utiliser cette convention sur un bien en vente à Bedousses Bas mais celui-ci a trouvé acquéreur. Ce projet est donc abandonné.

II- Avancement de grade pour un employé municipal

L'un des agents municipaux est éligible à un avancement de grade. Il peut prétendre au grade suivant : adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Afin de pouvoir procéder éventuellement à cet avancement, le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Le conseil est favorable à l'unanimité.

9 pour, 0 contre.

III- Instauration des cycles de travail

A l'unanimité, le conseil décide de maintenir un rythme 7h par jour pendant 5 jours soit 35h/semaine.
9 pour, 0 contre.

IV- Tarification de la location du matériel municipal

Le Maire expose au conseil municipal les tarifs de location par les particuliers du matériel de la commune à savoir le tracteur, la mini-pelle, épareuse, camion. Les tarifs établis en 2015 ont été révisés en fonction de l'inflation.

Le matériel sera loué uniquement pour des travaux occasionnels aux tarifs suivants :

- Epareuse : 60 €/heure ;
- Tracteur + broyeur : 50 €/heure ;
- Mini-Pelle : 60 € /heure ;
- Camion : 60 € /la demi-journée et 120 € /la journée.

Si le matériel sort de la commune, 0.30 cts par Km sera demandé en plus.

Le matériel est loué exclusivement avec chauffeur (l'employé communal).

Le conseil valide ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

9 pour, 0 contre.

V- Achat de matériel pour le service technique

Le conseil municipal décidé de procéder à l'achat d'un véhicule d'occasion pour le transport des containers de la cantine et autres déplacements.

9 pour, 0 contre.

VI- Changement d'autorisation de tonnage au niveau d'Aujaguet

Actuellement la limitation de tonnage pour le chemin d'Aujaguet est fixé à 3.5 tonnes.

Suite à la demande d'un administré, qui souhaite monter son entreprise sur la commune, la limite de tonnage est désormais de 19 tonnes afin de permettre la circulation d'engins de chantier.

Un arrêté municipal va donc être pris dans ce sens.

VII- Demande de subvention pour travaux à la Piscine de Concoules

Le liner de la piscine de Concoules s'est dégradé au fil des années, ce qui nécessite son remplacement. Le devis est estimé à 37116 € HT.

Cette piscine profite à toutes les communes du territoire qui ont été sollicitées par Concoules à hauteur de 2000 €, ainsi que l'Agglo d'Alès à hauteur de 9558 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

9 voix pour, 0 contre.

Le conseil municipal décide de fixer l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 de la manière suivante :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
- 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Les subventions inférieures à 2000 € seront amorties en une seule fois.

Informations / Questions diverses

- Changement de délégué communautaire à l'Agglo d'Alès : Patrick Larmagnat remplace Firmin Peyric, avec Joseph Dussaud comme suppléant.
- Dossier amende de Police : la commune a obtenu un avis favorable suite à sa demande de subvention pour la création d'un parking à Bedousses Haut. Malheureusement, elle n'a toujours pas eu d'accord de la Tutelle.
- Il y a des dysfonctionnements au niveau du service de taxis à la demande (refus de prise en charge de la part de la société de taxis). Une réclamation a été faite auprès de Kéolis, organisme gestionnaire.
- Des travaux d'élagage sur les lignes électriques de moyenne tension sont prévues par Enedis, à compter du 07/10/2024, sur les secteurs suivants : La Plane, Escalier, Chassac, Salveplane, La barte, Les Pauses, Le bouchet, Gardettes, Aujaquet, Baraque, Bedousses.
- A ce jour, avec l'aide de l'association « Les Chats de Serge », 13 chats ont été stérilisés en 2023 et 39 en 2024 pour un coût de 1540 €. L'opération se poursuit toujours.
- Une normalisation est prévue pour la DFCI, pour le passage des Pompiers au Col du Péras.
- La Cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11h00 au monument aux morts.
- Le repas des Anciens est fixé au 14 décembre à 12h00 et les Vœux du Maire, le 17 janvier à 18h00.

Fin de la séance à 20h30